



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2019

Convoqué le vendredi 21 JUIN 2019

COMMUNE DE GARDANNE

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

**OBJET : CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL DE CATEGORIE A -
RESPONSABLE DU SERVICE JEUNESSE**

MEI Roger
PRIMO Yveline
LA PIANA Jean-Marc
PONA Valérie
BASTIDE Bernard
NERINI Nathalie Procuration à Mme Primo
MENFI Joseph (dit Jeannot)
ARNAL Jocelyne
PORCEDO Guy
MASINI Jocelyne
PONTET Anthony
LAFORGIA Christine
JORDA Claude
GUIDINI-SOUCHE Johanne
PARDO Bernard
KADRI Zahia Procuration à Mme Pona
PARLANI René Procuration à Mme Arnal
IDDIR Chérifa
TOUAT Didier Procuration à M. Porcédo
SEMENZIN Véronique Procuration à M. Pontet
BRONDINO Maurice
GAMECHE Samia
VIRZI Antoine
BUSCA-VOLLAIRE Céline
BAGNIS Alain
SBODIO Claude
GARELLA Jean-Brice
MARTINEZ Karine Absente
RIGAUD Hervé Absent
AMIC Bruno Absent
APOTHELOZ Brigitte
BALDO Antonio Procuration à Mme Apothéloz
BLANGERO Maryse Absente
LEPOITTEVIN Clément Absent

Nombre total de conseillers : 35
Présents à la séance : 24
Nombre de pouvoirs : 06
Absents à la séance : 05

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Le poste de responsable du service jeunesse étant vacant, il a été décidé de renouveler cet emploi afin de permettre de mener à bien le fonctionnement du service jeunesse.

Pour ce faire, une déclaration d'emploi vacant a été enregistrée auprès du CDG 13 sous le numéro 2019-05-9504,

Les recherches entreprises parmi les fonctionnaires territoriaux étant restées infructueuses, ce poste sera occupé en application de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et ayant trait aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

La rémunération de cet agent sera indexée sur le traitement indiciaire correspondant à l'indice brut 635 du barème des traitements de la Fonction Publique Territoriale auquel s'ajoutent les indemnités prévues par la délibération du 19 novembre 2018 modifiant la délibération cadre du 5 avril 2018 relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), de la filière administrative (attaché).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, l'adopte et le convertit en délibération,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : De créer un poste de contractuel de catégorie A – Responsable du Service Jeunesse, tel qu'il a été défini à compter du 7 juillet 2019 pour une durée d'un an.

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat de travail.

ARTICLE 3 : Que la dépense correspondante a été prévue au budget de l'exercice 2019.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI
SIGNE

TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 03 JUIL. 2019

AFFICHÉE LE : 03 JUIL. 2019

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 03 JUIL. 2019

